

REPRISE ET MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Support à la gestion du risque dans le cadre de la préparation d'un plan de mitigation

Les mesures de mitigations proposées dans ce document visent à soutenir la réflexion du directeur de recherche dans l'élaboration du plan de mitigation pour un projet de recherche. Il s'agit d'une aide à la réflexion, car le présent document ne saurait couvrir l'ensemble des situations et des environnements où pourraient avoir lieu les activités de recherche. Les mesures de mitigation proposées s'appliquent autant pour l'équipe de recherche que pour les participants humains.

Les facteurs de risque d'une activité de recherche

La gestion du risque débute par la prise en compte des caractéristiques de l'environnement de travail, des tâches et des personnes afin d'établir les facteurs de risque de l'exposition. Aux fins de ce document, le risque est défini par la formule suivante :

$$\text{Risque} = \text{Exposition} \times \text{Vulnérabilité}$$

Pour contracter la COVID-19, une personne doit être exposée à une charge du virus SRASCoV-2 transmise par une personne porteuse. Il est reconnu dans la littérature que la transmission peut se faire par des personnes n'ayant pas de symptômes (asymptomatiques) ou n'ayant pas encore développé de symptômes (présymptomatiques)¹. L'exposition peut se faire par contact direct ou indirect, par gouttelettes, ainsi que potentiellement par aérosols^{2,3}.

Les personnes ayant certaines conditions médicales et les femmes enceintes présentent une plus grande vulnérabilité aux conséquences de la COVID-19. Les conséquences de contracter la COVID-19 pouvant être plus graves, une attention particulière doit être portée à la protection de ces personnes. Ces conditions médicales sont, par exemple :

- Système immunitaire affaibli, par exemple, suite à un problème de santé (ex. anémie aplasique, greffe) ou à un traitement (ex : chimiothérapie, corticostéroïdes)
- Problèmes de santé : maladie cardiaque, hypertension, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancer

Les connaissances sur les facteurs de vulnérabilité aux complications de la COVID-19 sont en constante évolution. Afin de les connaître et d'obtenir une mise à jour, il faut consulter régulièrement les directives suivantes de l'INSPQ :

- [COVID-19 : Recommandations intérimaires pour la protection des travailleurs immunosupprimés](#) (INSPQ, 13 juillet 2020)

- [COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent en contexte de transmission communautaire](#) (INSPQ, 27 mars 2020)
- [COVID-19 \(SARS-CoV-2\) : Recommandations intérimaires pour la protection des travailleurs avec maladies chroniques](#) (INSPQ, 22 avril 2020)

Pour l'application de ces directives au niveau de l'Université, le terme « Travailleur » employé par l'INSPQ est à comprendre comme représentant un individu, une personne. Donc 2 (deux) travailleurs peuvent correspondre soit à 1 chercheur et 1 participant ou à 2 membres de l'équipe de recherche, etc.

La distance par rapport à une personne n'appartenant pas au même milieu de vie

Les consignes de la santé publique demandent qu'une distance de deux mètres soit respectée entre les individus afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19.

Lorsque les participants sont assis, relativement immobiles et ne parlent peu ou pas, comme durant un cours magistral, la distance entre ces participants peut être réduite à 1,5 m.⁴

Plus la distance est réduite entre les personnes, plus le potentiel d'exposition augmente de manière exponentielle. Une attention particulière s'impose, par exemple, lorsque des manipulations physiques (ex. physiothérapie, soins corporels⁵) ou la pose d'appareil de mesure sur un participant sont prévues : les mesures de mitigation doivent être prévues en conséquence.

Le nombre de personnes impliquées en présentiel

La transmission de la COVID-19 peut se faire par des porteurs asymptomatiques ou présymptomatiques. En toute logique, plus le nombre de personnes augmente, plus grande est la probabilité d'être en présence d'un porteur asymptomatique ou présymptomatique.

Afin de réduire le nombre de contacts, il est préférable de travailler avec des groupes stables et de favoriser des groupes issus d'un même milieu de vie ou d'une même « bulle » selon le milieu, ainsi que de minimiser la taille des groupes.

La densité des groupes

Les autorités de santé publique ont émis des directives qui concernent le nombre de personnes qui peuvent se rassembler en fonction du type de milieu. À cet effet, veuillez consulter la page [Rassemblements dans le contexte de la COVID-19](#) du Gouvernement du Québec.

L'hétérogénéité des groupes selon l'âge

Considérant que la prévalence de la COVID-19 et ses conséquences ne sont pas les mêmes selon le groupe d'âge et que les enfants, par exemple, seraient moins symptomatiques, il serait préférable de ne pas créer de groupes de participants présentant une grande diversité d'âge.

La durée d'interaction

L'INSPQ recommande que des mesures de mitigation soient prises lorsqu'une personne passe cumulativement plus de 15 minutes à moins de deux mètres d'une autre personne⁵. Selon ces recommandations, par exemple, si une personne est en contact avec une autre personne durant une minute et que l'activité se répète 15 fois par jour, cette personne devrait porter un couvre-visage ou un masque de procédure.

L'émission d'aérosols ou IMGA (Intervention médicale générant des aérosols)

Certaines activités, comme le chant, la toux, l'éternuement, l'exercice physique et certaines procédures médicales, peuvent générer une plus grande concentration d'aérosols et de gouttelettes, et ainsi augmenter le risque de transmission. Pour des exemples de telles activités, consulter les documents suivants :

- [Interventions médicales générant des aérosols](#) INSPQ (mis à jour le 25 juin 2020)
- [Interventions médicales générant des aérosols \(IMGA\)](#) - CHU de Québec-Université Laval (30 mars 2020)
- [Interventions médicales générant des aérosols \(IMGA\) : Manœuvres de compressions thoraciques dans le cadre d'une réanimation cardiorespiratoire](#) - CHU de Québec-Université Laval (17 avril 2020)
- [Interventions médicales générant des aérosols \(IMGA\) : Traitement par nébulisation, trachéotomie et soins de trachéotomie](#) - CHU de Québec-Université Laval (3 avril 2020)
- [Risque de transmission virale par voie aérienne en chirurgies abdominales et thoraciques par laparoscopie : revue sommaire de la littérature](#) - CHU de Québec-Université Laval (9 avril 2020)

- [Ventilation mécanique en circuit fermé et risque d'exposition aux bioaérosols infectieux pour le personnel soignant à l'unité de soins intensifs](#) - CHU de Québec-Université Laval (20 avril 2020)

La ventilation

La ventilation est généralement un outil pour la gestion du risque lorsqu'elle permet de capter à la source l'émission d'un contaminant ou de le diluer avec de l'air frais. Cependant, des informations préliminaires indiquent qu'une mauvaise ventilation ou des déplacements d'air dus à la ventilation/climatisation pourraient aussi favoriser la transmission de la COVID-19. D'ailleurs, l'INSPQ (7 mai 2020), dans son document [COVID-19 : Environnement intérieur](#), rapporte des études de cas où la ventilation pourrait expliquer certaines éclosions dues à la combinaison d'un faible taux de ventilation et d'une forte densité de personnes.

La combinaison des facteurs de risques

Tel que défini plus tôt, le risque est défini par la formule suivante :

$$\text{Risque} = \text{Exposition} \times \text{Vulnérabilité}$$

La combinaison des facteurs d'exposition et de vulnérabilité présentés plus tôt pourrait avoir des effets synergiques. Afin d'en faciliter l'analyse par le directeur de recherche, **le tableau 1 propose à titre indicatif quatre niveaux de risque** selon la combinaison des facteurs de risque que sont : la présence d'une personne vulnérable, l'activité en groupe, la présence de contact physique et des activités émettrices d'aérosols. En particulier, ces chiffres correspondent à une gradation possible du risque suivant la combinaison des facteurs de risque individuels (nombre, vulnérabilité, contact, aérosol) et leur durée.

Tableau 1 : Niveau de risque selon les combinaisons de la présence d'une personne vulnérable, de l'activité en groupe, de la présence de contact physique et des activités émettrices d'aérosols lorsque les deux mètres de distanciation physique ne sont pas respectés

		Présence d'une personne ayant quelque vulnérabilité connue aux complications de la COVID-19	
		Non	Oui
Présence	Distance		
2 personnes	Sans contact physique	1	2
	Avec contact physique	2	3
Plus de 2 personnes	Sans contact physique	2	3
	Avec contact physique	3	4
Émission d'aérosol	Sans égard au nombre de personnes et à la distance	4	4

De manière à guider la réflexion du chercheur sur les mesures de mitigation à mettre en place pour chacun de ces niveaux de risque, le tableau 3 montre des exemples spécifiques.

La gestion du risque d'une activité de recherche

Une fois les facteurs de risque identifiés, une gestion graduée du risque doit être appliquée en favorisant les mesures de mitigation les plus efficaces prioritairement à celles ayant une efficacité moindre comme illustrées à la figure 1. Pour se faire, les mesures de réduction à la source (ex. compléter les questionnaires à distance au lieu d'en présentiel) sont préférables au port d'équipements de protection personnel (EPI).

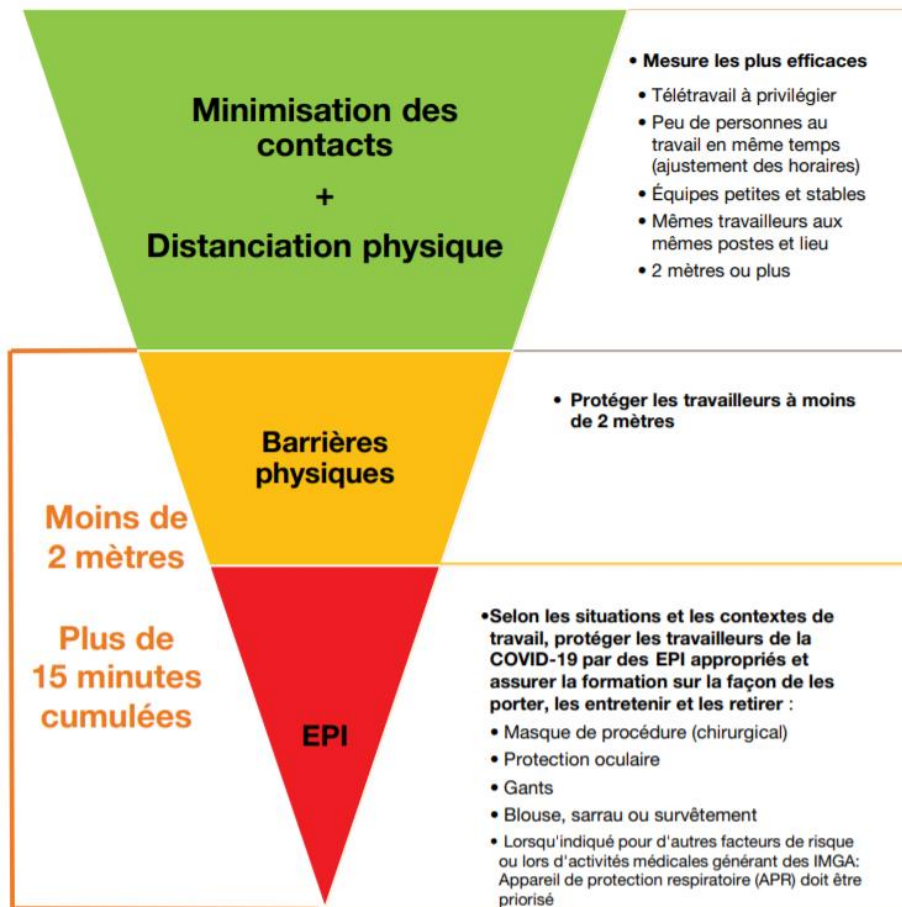


Figure 1 : Hiérarchie des mesures de contrôle face à la COVID-19 (source : Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail, INSPQ, 12 juin 2020).

La planification

Le directeur de recherche oriente sa réflexion afin de diminuer la probabilité d'exposition, des participants, de l'équipe de recherche et de leur entourage. Le **tableau 2 résume les questions** qui devraient être examinées par le chercheur avant d'établir son plan de mitigation.

Tableau 2 : Questionnement préalable à la préparation du plan de mitigation

Éléments de questionnement	Exemples de mesure de mitigation
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer si le projet ou certaines des activités de recherche peuvent être reportés.⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Reporter à plus tard la contribution des participants vulnérables si cela n'apporte pas de biais à la recherche.
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter certaines des activités de collecte de données.⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les entrevues par questionnaires en ligne, par téléphone ou par visioconférence.
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires pour mener l'activité (personnes, équipements, matériel, consommables).⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir le tableau 1 – Menaces potentielles à la reprise de la recherche de l'Avis, recommandations et outils de l'IRSSST concernant la COVID-19 - Lignes directrices pour la reprise sécuritaire des activités de recherche en présentiel dans les milieux universitaires québécois.
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de limiter les rassemblements et les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser les interventions faites à un même lieu plutôt que de faire plusieurs allers-retours. • Limiter la taille des groupes.
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter au strict minimum le matériel utilisé lors de l'activité.⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter dans la salle d'interview uniquement les équipements requis pour un participant. • Conserver les pièces de rechange (ex. feuilles supplémentaires, pompes d'échantillonnage) dans un lieu d'entreposage séparé (dans la voiture par exemple) et ne pas les apporter à l'intérieur du lieu de collecte de données.
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum la durée des activités où la distance de 2 mètres ne peut être respectée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au participant de mettre lui-même un appareil de mesure.
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum les rassemblements et les déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des entrevues individuelles au lieu d'être en groupe.
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de personnes avec lesquelles un individu interagit ou se retrouve à moins de 2 mètres en présentiel.⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Former une équipe stable pour les interventions. • Ne pas mélanger les individus issus de différents groupes formés dans les milieux de vie (famille ou bulle selon le milieu). • Si plusieurs rencontres sont requises avec un même groupe de participants, il est préférable que ce soit toujours le ou les mêmes membre(s) de l'équipe qui les rencontrent.
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la tenue de l'activité dans un lieu bien ventilé.⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un temps de pause entre les interventions (ex. interview) afin de permettre un renouvellement de l'air de la pièce. <p>NB. En cas de tenue d'une activité extérieure, il est nécessaire de prévoir une gestion de l'exposition au soleil et à la chaleur selon la sensibilité de la clientèle, la période et la durée de l'activité. Il faut prévoir une alternative en cas de conditions météorologiques défavorables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Restreindre le nombre de contact lors du transport pour se rendre au site de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Décaler les heures d'expérimentation pour éviter l'heure de pointe dans les transports en commun.

Les mesures de mitigation physique

Cette section décrit d'abord les mesures universelles de mitigation que le travail de recherche en présentiel doit mettre en place. Elle indique ensuite à titre d'exemples des mesures supplémentaires possibles à prévoir pour les recherches ne peuvent pas respecter l'ensemble des directives émises par la Santé publique.

Les mesures universelles de mitigation

- La réalisation d'activités seulement avec des personnes qui n'ont pas des symptômes, ne présentent pas de facteurs de risque associés à la COVID-19, et n'ont pas voyagé au cours des derniers 14 jours, sauf si la recherche porte sur la COVID-19 ;
- L'hygiène des mains;
- L'hygiène et l'étiquette respiratoires;
- La désinfection régulière des objets/surfaces touchés fréquemment⁶;
- La désinfection du matériel réutilisable entre les manipulations par les différents utilisateurs, à la fin de l'activité et avant de l'entreposer⁷;
- La reprise progressive des activités pour permettre aux membres des équipes de recherche de s'adapter et de se former aux nouvelles exigences du travail.

Exemples de mesures supplémentaires pour les participants

Lorsque le 2 mètres ne peut être respecté ou en tout temps lorsqu'il y a la présence d'une personne vulnérable aux complications de la COVID-19, les participants doivent porter un masque de procédure et une protection oculaire à moins que la nature de la recherche contraigne leurs utilisations. À titre d'exemple, l'absence du masque est justifiée pour le participant lorsque l'étude requiert l'accès à la bouche ou lors d'activité physique.

Les directives du Gouvernement du Québec sur le [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#) doivent être suivies. Par conséquent, tous les participants doivent porter un masque ou un couvre-visage lorsqu'ils sont dans une aire commune fermée ou semi-fermée. Le masque ou le couvre-visage doit être porté le plus longtemps possible dans toutes les situations sauf si les participants montrent un inconfort important ET que la distance le permet ou pendant qu'ils reçoivent un soin, bénéficient d'un service ou pratiquent une activité physique ou une autre activité qui nécessite de l'enlever. Il est à noter qu'un participant ayant l'une des conditions médicales suivantes est exempté du port du masque ou du couvre-visage :

- « les personnes qui sont incapables de le mettre ou de le retirer par elles-mêmes en raison d'une incapacité physique,
- les personnes qui présentent une déformation faciale,
- les personnes qui, en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère, ne sont pas en mesure de comprendre l'obligation ou pour lesquelles le port du masque ou du couvre-visage entraîne une désorganisation ou une détresse significative,
- les personnes qui présentent une affection cutanée sévère au niveau du visage ou des oreilles qui est aggravée significativement en raison du port du masque ou du couvre visage. » ([Gouvernement du Québec](#), 14 août 2020).

Selon l'analyse du risque, d'autres mesures pourraient être appliquées. Par exemple, le port de gants pourrait être requis lorsque la désinfection en respectant le temps de contact d'une surface ou d'un objet ne peut être réalisée entre les manipulations par deux personnes différentes. En présence d'aérosol, il pourrait être justifié que le participant porte un sarrau afin d'éviter que ses vêtements soient contaminés et deviennent un vecteur de transmission.

Exemples de mesures supplémentaires pour l'équipe de recherche dans des situations de ne peuvent pas respecter l'ensemble des directives émises par la Santé publique

Le [tableau 1](#) présentait 4 niveaux de risque selon la combinaison de certains facteurs de risques. Afin d'aider le chercheur dans la sélection de mesures de mitigation de type barrière physique et EPI, **le tableau 3 montre des exemples de mesures de mitigation pour chacun de ces niveaux de risque** lorsque les deux mètres de distanciation physique ne peuvent être respectés. De manière à optimiser la sécurité des participants et des chercheurs, une approche « multidimensionnelle » avec de multiples mesures pour réduire le risque de propagation de la COVID-19 devrait être établie, par exemple diminuer le nombre d'interactions avec les autres personnes et augmenter la sécurité des interactions permettraient de réduire le risque. Ainsi, la superposition de plusieurs mesures d'atténuation renforcerait le potentiel d'atténuation des risques dans son ensemble.

Rappelons que, dans le cas où l'on ne peut pas respecter l'ensemble des directives émises par la Santé publique, lorsqu'il y a des personnes vulnérables impliquées dans la recherche, les mesures de mitigation à mettre en œuvre doivent être analogues à celles du niveau de risque 1, bien que la distanciation physique de deux mètres soit respectée.

Tableau 3 : Exemples de mesures de mitigation en fonction de l'augmentation du niveau du risque selon le Tableau 1 ci-dessus

Exemples de types de protection		Niveau de risque 1	Niveau de risque 2	Niveau de risque 3	Niveau de risque 4
Barrière physique*		<ul style="list-style-type: none"> Pourrait dispenser des mesures de protection individuelle après évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Pourrait dispenser des mesures de protection individuelle après évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Requis si cela ne génère pas d'autres risques de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Requis si cela ne génère pas d'autres risques de sécurité
Équipement de protection individuelle	Protection respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque de procédure 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque de procédure 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'un appareil de protection respiratoire <ul style="list-style-type: none"> Voir Choisir une protection respiratoire contre les bioaérosols – IRSST, 2015 Doit faire l'objet d'un essai d'ajustement, contacter la DPS à cet effet. 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'un appareil de protection respiratoire <ul style="list-style-type: none"> Voir Choisir une protection respiratoire contre les bioaérosols – IRSST, 2015 Doit faire l'objet d'un essai d'ajustement, contacter la DPS à cet effet.
	Port d'une protection oculaire (écran facial ou lunettes protectrices ou masque avec visière intégrée). <ul style="list-style-type: none"> Les lunettes de prescription ne sont pas considérées comme une protection adéquate⁸; 	Oui	Oui	Oui	Oui
	Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets ⁸ .	Non	Non	Oui, si contact	Oui
	Couvre-chaussure	Non	Non	Non	Oui
	Bonnet	Non	Non	Non	Oui
	Port d'un sarrau ou d'une blouse à manches longues non stérile <ul style="list-style-type: none"> À changer entre chaque participant ou groupe À laver chaque jour 	Non	Non	Non	Oui
	Mesures d'hygiène supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation de changer de vêtement et de se doucher en rentrant à la résidence 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation de changer de vêtement et de se doucher en rentrant à la résidence 	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de changer de vêtement et de se doucher en rentrant à la résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de changer de vêtement et de se doucher en rentrant à la résidence.

Les équipements de protection individuelle portés dans le cadre normal du travail, comme les gants et les appareils de protection respiratoire, doivent continuer d'être portés.

Documents à transmettre aux participants

- Une lettre d'explication présentant les facteurs de vulnérabilité ; décrivant les mesures de mitigation générales de l'Université et pour les particularités du projet mises en place pour réduire le risque de transmission du virus ; et incluant les coordonnées d'une personne contact (chercheur ou membre de l'équipe de recherche) pour en discuter.
- Le formulaire de déclaration de santé.

Un modèle de lettre aux participants et le formulaire de déclaration de santé (en version française et anglaise) se trouvent dans les documents d'accompagnement du plan de mitigation sur StudiumFC et à l'adresse <https://recherche.umontreal.ca/covid-19/foire-aux-questions/> .

Le participant doit compléter et signer le formulaire de déclaration de santé la veille de la rencontre avec l'équipe de recherche et vous le remettre afin que vous puissiez le conserver dans vos archives. Un exemplaire doit être remis au participant, sous forme papier ou numérique si le participant y consent. Vous devez garder une copie signée de ce formulaire pour une période d'au moins 6 mois après la rencontre avec le participant.

Ressources supplémentaires concernant les mesures de contrôle

- Fiches préparées par la Direction de la protection et de la sécurité (DPS) de l'Université de Montréal (<https://infocovid19.umontreal.ca/retour-sur-le-campus/>) :
 - [Couvre-visage](#) (15 juillet 2020)
 - [Équipements de protection individuels](#) (15 juillet 2020)
 - [Désinfection](#) (15 juillet 2020)
 - [Étiquette respiratoire](#) (15 juillet 2020)
 - [Véhicules de travail](#) (15 juillet 2020)
 - [Circulation](#) (15 juillet 2020)
- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains](#), (INSPQ, septembre 2018)
- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène et étiquette respiratoires](#), (INSPQ, septembre 2018)
- [Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 : Conception du masque barrière de type communautaire \(couvre-visage\)](#) (IRSST, 7 juillet 2020)
- [Masque de procédure - Comment le mettre et le retirer](#) (ASSTSAS, mars 2020)
- [Choisir une protection respiratoire contre les bioaérosols](#) (IRSST, 2015)
- [Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 : Y a-t-il un risque à porter un masque en contexte de chaleur en milieu de travail?](#) (IRSST, 18 juin, 2020)

- [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée](#) (Gouvernement du Canada, 7 juillet 2020)
- [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\) : Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#) (Gouvernement du Canada, 7 juillet 2020)
- [COVID-19 : Choix d'une protection oculaire](#) (INSPQ, 1^{er} avril 2020)
- [Protecteurs oculaires et faciaux](#) (CCHST, 2017)
- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : précautions additionnelles](#) (INSPQ, février 2019)
- [Tutoriel pour enlever les gants](#) (Gouvernement du Canada, 1^{er} mai 2020)
- Exemple de recommandation de barrière physique (voir, [Recommandation pour amoindrir l'exposition du personnel de caisse dans les commerces](#), (IRSST, 25 mai, 2020)).

Ressources supplémentaires concernant l'environnement de recherche

Les travaux de recherches peuvent avoir lieu dans une grande variété de contexte. Afin d'approfondir sa réflexion, le directeur de recherche est invité à consulter les recommandations qui ont été faites pour un milieu de travail similaire par l'INSPQ et l'ordre professionnel qui encadre sa pratique. Voici une liste non exhaustive de ces ressources :

- [COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux - CHSLD](#) (Santé et Service sociaux Québec, 23 juin 2020)
- [COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux - Résidences privées pour aînés \(RPA\)](#), (Santé et Service sociaux Québec 3 juillet 2020)
- [COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux - Ressources intermédiaires et ressources de type familial \(RI-RTF\)](#) (Santé et Service sociaux Québec, 8 juillet 2020)
- [COVID-19 : Mesures pour les travailleurs en soins vétérinaires](#) (INSPQ, 14 avril 2020)
- [COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les installations et les unités de soins psychiatriques](#) (INSPQ, 6 mai 2020)
- [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés](#) (INSPQ, 9 avril 2020)
- [Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 - Recommandations à l'intention des thanatopracteurs](#) (IRSST, 1^{er} avril 2020).
- [Lignes directrices pour la reprise des activités pédagogiques en présentiel dans les milieux universitaires québécois](#) (INSPQ, 13 juillet 2020)

Références

- 1- [COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus](#) (INSPQ, 17 juillet 2020).
- 2- [COVID-19 : l'OMS confirme le risque d'une transmission aérienne du virus](#) ()
- 3- [Interventions médicales générant des aérosols chez les cas suspects ou confirmés COVID-19](#) (INSPQ, 25 juin 2020).
- 4- [Rassemblements dans le contexte de la COVID-19](#) – (Québec, 16 juin 2020)
- 5- [Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail](#) (INSPQ, 12 juin 2020)
- 6- [Avis, recommandations et outils de l'IRSST concernant la COVID-19 : Lignes directrices pour la reprise sécuritaire des activités de recherche en présentiel dans les milieux universitaires québécois](#) (IRSST, 1^{er} mai 2020)
- 7- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : précautions additionnelles](#) (INSPQ, février 2019)
- 8- [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés](#) (INSPQ, 20 juillet 2020)